

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/01/05

Objet : 05 - Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune déléguée de Vire d'accueillir un spectacle à La Halle Michel Drucker, nécessitant l'emploi de personnel technique,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de prestation de service avec Mme MELIN Emmanuelle, demeurant La Raoulerie 50000 Saint Lô, En qualité de technicienne repasseuse, Mme MELIN assurera une assistance technique relative aux représentations du spectacle « LE PRENOM » qui aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 à 15h30 à La Halle Michel Drucker.

Pour l'élaboration du contrat de prestation de service et des déclarations associées, la collectivité utilisera les services proposés par le GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

La commune versera un salaire net de 160,00 € TTC à Mme MELIN Emmanuelle. Les charges liées à ce salaire, d'un montant de 188,77 € seront versées par la commune au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Fait à Vire Normandie, le 13 janvier 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260126-05-DE

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Publication : 26/01/2026

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2026/01/05 du 13 janvier 2026

